



# COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 5 SEPTEMBRE 2023

**Procès-Verbal N° 2 / 2023-2024**

**PRESIDENT** : Pierre BOURDET

**PRESENTS** : Jean Marc ANSELM I, Damien BONNAL, Didier CAMPREDON, Annie CLUZEL (pouvoir donné à Jean Marc ANSELM I), Alexandre COUDERC, André DALMON, Frédérique DAURES, Lilian FABRE, Lilian GRIALOU, Marc GUITARD, Patrick MARITAN, Karine MAZET-HORTELANO, Grégory PASSENEAU, Vincent REGIS, Claude ROUX, Audrey VALAYER.

**ABSENTS EXCUSES** : Bernard BORG, Joris DANGLES, Jean-Luc MARTIN, Damien PRADALIER, Laurent TREMOLET,

**INVITES** : Michel PERET.

**INVITES ABSENTS EXCUSES** : Giovanni PERRI, Fabien ASTRUC, Benoit ROUTHE.

**La réunion est ouverte par le Président Pierre BOURDET à 20 heures.**

.....

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le Procès-Verbal n°1 /2023-2024.

\*\*\*\*\*

## **1 – LES COMMISSIONS**

- **[La C.D. GESTION DES COMPETITIONS \(Grégory PASSENEAU, Audrey VALAYER, André DALMON\).](#)**

Sont engagées sur le Territoire :

- ✓ 174 équipes garçons,
- ✓ 34 équipes de filles.

La première journée de Championnat (garçons et filles) est fixée le week end des 9 et 10 septembre 2023, à l'exception de la D5 qui débutera les 16 et 17 septembre 2023.

La D5 sera organisée en 7 poules de 8 équipes

Dans la mesure du possible, la Commission a recherché une répartition géographique.

Un nouveau « naming » : Point Vert.

L'opération « Octobre Rose » aura lieu le 1er octobre 2023 sur trois sites : Combes-Aubin, Marvejols et Salles Curan.

Les Finales des Coupes de l'AVEYRON se dérouleront le 25 mai 2024.

- **La C.D. ARBITRAGE (Damien BONNAL)**

Des difficultés sont observées pour couvrir la D4.

On recense 126 Arbitres dans l'AVEYRON dont 11 Arbitres Ligue.

En moyenne, 70 à 75 Arbitres sont désignables.

Les arrêts officiels sont au nombre d'une dizaine. 4 à 5 Arbitres ont repris.

La Commission a décidé que 10 à 15 arbitres expérimentés seront dispensés d'observations.

Ils iront observer les Jeunes Arbitres.

Le Règlement de l'expérimentation du Carton Blanc est présenté au Comité Directeur. Il est adopté à la majorité des votants.

Il sera publié sur le Site du District.

La CDA sensibilisera les Arbitres de D3.

La mise en application débutera dès la première journée de Championnat.

- **La C.D. PARTENARIAT (Patrick MARITAN).**

Maintenir et développer l'action entreprise.

La formation des Arbitres aux 1ers secours est à mettre en place.

- **La C.D. TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES (Lilian GRIALOU).**

L'Antenne de Lozère a désigné un de ses dirigeants pour participer aux travaux de la Commission.

- **La C.D. GESTION DES COMPETITIONS JEUNES (Marc GUITARD).**

La Saison se présente bien. On observe une augmentation des effectifs chez les petits.

- **La C.D. ANIMATION ET BENEVOLAT (Frédérique DAURES).**

La préparation de la Soirée des Partenaires se poursuit.

- **La C.D. APPEL (Claude ROUX).**

La Commission s'est réunie au mois d'août pour réfléchir sur son fonctionnement et rechercher des axes d'amélioration.

- **La C.D. LITIGES ET DISCIPLINE (Michel PERET).**

La Commission a observé une augmentation des sanctions pour des faits dont les arbitres sont victimes.

- **POINTS DIVERS**

✚ L'Article 66 des Règlements Généraux portant sur les catégories d'âge est actualisé pour la Saison 2023/2024.

✚ Une Présidente de Club sera désignée pour la soirée CDOS.

✚ Le 6 septembre 2023 à 19 heures 30 les Clubs de D1 seront réunis chez notre Partenaire VW RODEZ

- ✚ Le 5 octobre 2023 auront lieu sur le même site le tirage des Coupes de l'AVEYRON et la Soirée des Partenaires.
- ✚ Le Dispositif Référents Clubs est à relancer avec une nouvelle mission : développer la présence du Référent dans le Club.

## **2 - LES SURCLASSEMENTS ET LES SOUS-CLASSEMENTS**

Sur proposition de la Cellule Sportive et de l'Elu Référent Sportif, le Comité Directeur :

**VALIDE** le double sur classement d'Estelle CAVALIE (U17F MONTBAZENS RIGNAC).

En application des dispositions de l'Article 67 du Règlement des Championnats, une seule licenciée U17F surclassée de ce Club peut participer lors de chaque journée aux Compétitions Séniors.

**REJETTE** la demande de sous classement en U17 des clubs SEGALA RIEUPEYROUX LA SALVETAT et US du BAS ROUERGUE des joueurs de ces clubs nés en 2006.

Ces clubs sont incités à rechercher une Entente.

**VALIDE** le double sur classement de Zaina AIT'KHOUAOU et Manon FRANCOUAL (U17F JSBA).

En application des dispositions de l'Article 67 du Règlement des Championnats, une seule licenciée U17F surclassée de ce Club peut participer aux Compétitions Séniors lors de chaque journée.

**VALIDE** le sous classement de quatre U11 de l'entente CAMPUAC GOLINHAC ESPEYRAC (Mélina BARDOU, Lucie HUMBERT, Emy LACAM et Nina PRADALIE) en U9 sus réserve de ne faire jouer par plateau que deux de ces quatre licenciées.

**VALIDE** le double sur classement de Manon CERTES et Lilou BRUN (U17F AS LE MALZIEU).

En application des dispositions de l'Article 67 du Règlement des Championnats, une seule licenciée U17F surclassée de ce Club peut participer aux Compétitions Séniors lors de chaque journée.

La réunion est clôturée par le Président BOURDET à 23 heures.

Le Secrétaire Général,  
Jean Marc ANSELMIS



Le Président,  
Pierre BOURDET

